



Formulaire d'autoévaluation des églises

Si vous avez des questions sur la sécurité ou le contrôle des risques,
contactez nos spécialistes à riskcontrol@adventistrisk.org

ÉGLISE

DATE:

INSPECTEURS

POSTE:

► POINTS ADMINISTRATIFS

LISTE DE CONTRÔLE		OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION ET RECOMMANDATIONS
1.	L'église dispose d'un agent de sécurité.	OUI	NON	S.O.	
2.	L'église dispose d'un comité de sécurité.	OUI	NON	S.O.	
3.	La vérification des antécédents judiciaires des employés et des bénévoles est effectuée.	OUI	NON	S.O.	
4.	La règle des six mois est appliquée aux nouveaux bénévoles.	OUI	NON	S.O.	
5.	Les employés et les bénévoles reçoivent un pro-gramme de formation sur la santé et à la sécurité.	OUI	NON	S.O.	
6.	Un programme de prévention de la maltraitance des enfants est en place.	OUI	NON	S.O.	
7.	L'église ou la fédération dispose d'une politique écrite concernant les délinquants sexuels.	OUI	NON	S.O.	
8.	L'église dispose d'un plan de mesures en cas d'urgence par écrit (par exemple : incendie, tireurs fous et violence, tempête, tremblement de terre, etc.).	OUI	NON	S.O.	
9.	Les plans d'urgence font l'objet d'exercices de simulation avec le personnel, les enseignants de l'école du Sabbat, les anciens, les diacres, les bénévoles et la congrégation.	OUI	NON	S.O.	
10.	L'église possède une liste écrite comprenant un inventaire accompagné de photographies du contenu du bâtiment et des objets de valeur.	OUI	NON	S.O.	
11.	La valeur de tous les bâtiments est actualisée.	OUI	NON	S.O.	



Formulaire d'autoévaluation des églises

► ADMINISTRATIVA (suite)

LISTE DE CONTRÔLE		OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION ET RECOMMANDATIONS
12.	La gestion de l'argent liquide et des débourse-ments est faite en présence de plusieurs per-sonnes.	OUI	NON	S.O.	
13.	Les clôtures, les portails et les panneaux de si-gnalisation de l'église sont énumérés dans la liste des biens de la police.	OUI	NON	S.O.	
14.	Des vérifications des véhicules motorisés sont effectuées pour les personnes qui conduisent pour l'église.	OUI	NON	S.O.	
15.	Une directive concernant l'utilisation des télé-phones cellulaires (appareils portables) par les conducteurs est établie et appliquée.	OUI	NON	S.O.	
16.	L'église dispose d'un défibrillateur externe auto-matisé (DEA).	OUI	NON	S.O.	
17.	Le DEA est vérifié et entretenu conformément aux exigences du fabricant ou de l'État. Le personnel est formé à son utilisation conformément aux instructions de l'appareil.	OUI	NON	S.O.	
18.	Des trousse de premiers secours sont facilement accessibles et réparties dans toutes les installa-tions de l'église.	OUI	NON	S.O.	
19.	Le matériel et les médicaments de premiers se-cours sont réapprovisionnés selon les besoins et leur date de péremption est contrôlée tous les ans.	OUI	NON	S.O.	



Formulaire d'autoévaluation des églises

► POINTS GÉNÉRAUX

LISTE DE CONTRÔLE		OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION ET RECOMMANDATIONS
1.	Un système de sécurité est mis en place.	OUI	NON	S.O.	
2.	Les systèmes d'incendie et de sécurité sont reliés à un central de surveillance.	OUI	NON	S.O.	
3.	Avez-vous mis en place des systèmes d'alarme incendie ? Le système d'alarme incendie est périodiquement testé et entretenu.	OUI	NON	S.O.	
4.	Les systèmes de gicleurs (s'ils sont installés) sont inspectés annuellement.	OUI	NON	S.O.	
5.	Les détecteurs de fumée et de chaleur sont révisés deux fois par an.	OUI	NON	S.O.	
6.	Les salles utilisant des systèmes à combustibles fossiles sont équipées de détecteurs de monoxyde de carbone connectés.	OUI	NON	S.O.	
7.	L'église dispose d'un programme d'entretien préventif de ses locaux. Les réparations nécessaires sont effectuées rapidement.	OUI	NON	S.O.	
8.	Un inventaire des clés et cartes d'accès est maintenu à jour. Les clés sont marquées « NE PAS faire de copie ».	OUI	NON	S.O.	
9.	Un extincteur portatif est visible et correctement accroché dans un rayon de 15 à 23 mètres (50 à 75 pieds) dans tous les bâtiments.	OUI	NON	S.O.	
10.	Des extincteurs portatifs sont pourvus, étiquetés, vérifiés mensuellement pour ce qui est de leur bonne pression et leur non-dégradation. Des inspections annuelles sont menées par une entreprise professionnelle, les rapports d'inspection sont archivés.	OUI	NON	S.O.	
11.	Les ascenseurs et plateformes élévatoires pour fauteuils roulants font l'objet d'un entretien périodique et d'une révision annuelle.	OUI	NON	S.O.	
12.	Dans le respect de la réglementation de l'OSHA, les formations de tous les opérateurs de chariots élévateurs à fourche et de chariots élévateurs à grande portée sont achevées, documentées et actualisées.	OUI	NON	S.O.	
13.	Une protection contre la foudre est installée (para-tonnerre de toit, de clocher, p. ex.).	OUI	NON	S.O.	
14.	Les combustibles et autres produits inflammables sont entreposés dans un hangar de stockage séparé ou dans une armoire homologuée de rangement de produits inflammables.	OUI	NON	S.O.	
15.	Les bougies sont interdites à l'intérieur (hormis les bougies à pile).	OUI	NON	S.O.	
16.	Les installations et réparations électriques sont effectuées par un électricien agréé.	OUI	NON	S.O.	



Formulaire d'autoévaluation des églises

► POINTS GÉNÉRAUX (suite)

LISTE DE CONTRÔLE		OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION ET RECOMMANDATIONS
17.	Les couvercles des panneaux électriques, des prises électriques, des boîtes de jonction et des interrupteurs d'éclairage sont en place.	OUI	NON	S.O.	
18.	Les plans d'itinéraires de sortie sont affichés dans tout l'immeuble.	OUI	NON	S.O.	
19.	Les portes de sortie sont en bon état et fonctionnent correctement.	OUI	NON	S.O.	
20.	Les portes de sortie principales sont équipées d'un dispositif antipanique. Il n'y a pas de chaînes, de pènes dormants, etc., sur les portes de sortie de secours équipées d'un dispositif antipanique.	OUI	NON	S.O.	
21.	Toutes les portes de sortie qui ne sont pas équipées de dispositif antipanique sont déverrouillées pendant que le bâtiment est occupé. Il n'y a pas de chaînes, de pènes dormants enclenchés, etc.	OUI	NON	S.O.	
22.	Les portes de sortie s'ouvrent vers l'extérieur et ne sont obstruées par aucun obstacle, tant à l'intérieur comme à l'extérieur (à savoir, une accumulation de glace ou de neige qui empêcherait l'ouverture de la porte).	OUI	NON	S.O.	
23.	Les portes, couloirs et escaliers que l'on pourrait confondre avec des sorties sont signalés par un panneau « SANS ISSUE ».	OUI	NON	S.O.	
24.	Les couloirs sans issue ne dépassent pas 6,1 mètres (20 pieds) de long.	OUI	NON	S.O.	
25.	L'éclairage de secours est installé, il fonctionne correctement et il est testé mensuellement par le personnel de l'église. Les inspections sont enregistrées et conservées dans les dossiers.	OUI	NON	S.O.	
26.	La capacité d'occupation et les plans d'évacuation des salles de « rassemblement » sont affichés (telles que le sanctuaire, les salles communautaires, les halls de réunions et les gymnases).	OUI	NON	S.O.	
27.	Les portes de sortie desservant 100 personnes ou plus sont pourvues d'un dispositif antipanique (50 ou plus dans certaines juridictions).	OUI	NON	S.O.	
28.	Les salles pouvant contenir 50 occupants et plus, ou d'une superficie de 93 m ² (1000 pi ²), disposent de deux portes de sortie.	OUI	NON	S.O.	
29.	Aucun câble, pupitre, chaise, piano, bougie ou tout autre objet n'encombre les allées.	OUI	NON	S.O.	
30.	Les bancs ou les sièges sont sûrs et en bon état.	OUI	NON	S.O.	
31.	L'éclairage est suffisant dans tous les bâtiments.	OUI	NON	S.O.	



Formulaire d'autoévaluation des églises

► POINTS GÉNÉRAUX (suite)

LISTE DE CONTRÔLE		OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION ET RECOMMANDATIONS
32.	Des panneaux lumineux de sortie sont installés et fonctionnent correctement dans tous les bâtiments.	OUI	NON	S.O.	
33.	Du papier ignifuge est utilisé pour les décorations. Les décorations en papier ne doivent pas couvrir plus de 20 % de la surface du mur.	OUI	NON	S.O.	
34.	Une fenêtre percée dans le mur ou dans la porte de chaque salle de classe et bureau permet de voir à l'intérieur.	OUI	NON	S.O.	
35.	Les portes en verre ou les baies vitrées sont correctement mises en évidence par des autocollants ou des motifs gravés pour éviter les accidents.	OUI	NON	S.O.	
36.	Les ballons d'eau chaude sont sécurisés et équipés de soupapes de surpression.	OUI	NON	S.O.	
37.	Un disjoncteur différentiel de fuite à la terre est installé pour les prises placées dans un rayon de 2 mètres (6 pieds) autour des lavabos.	OUI	NON	S.O.	
38.	Les cheminées pour foyer à bois sont inspectées et ramonées périodiquement.	OUI	NON	S.O.	



Formulaire d'autoévaluation des églises

► PISCINES BAPTISMALES

LISTE DE CONTRÔLE		OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION ET RECOMMANDATIONS
1.	Les microphones et les équipements électriques ne sont pas à la portée des personnes présentes dans le baptistère.	OUI	NON	S.O.	
2.	Du matériau antidérapant est posé sur les marches et le fond de la piscine.	OUI	NON	S.O.	
3.	Des mains-courantes sont fixées le long des marches.	OUI	NON	S.O.	
4.	Un système de trop-plein est installé.	OUI	NON	S.O.	
5.	Le processus de remplissage est surveillé afin d'éviter les débordements.	OUI	NON	S.O.	
6.	La piscine est vidée immédiatement après utilisation.	OUI	NON	S.O.	
7.	Le chauffage est éteint et vérifié après les baptêmes.	OUI	NON	S.O.	



Formulaire d'autoévaluation des églises

► PRÉVENTION DES CHUTES

LISTE DE CONTRÔLE		OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION ET RECOMMANDATIONS
1.	Des tapis et paillasons antidérapants aux rebords amincis sont posés à l'intérieur des entrées.	OUI	NON	S.O.	
2.	Les tapis ne sont ni déchirés ni plissés, les carrelages ou recouvrements de sol ne sont ni décollés ni endommagés.	OUI	NON	S.O.	
3.	Il n'y a pas de câbles électriques ou de micros traînant sur le sol, dans les couloirs ou dans les embrasures de portes.	OUI	NON	S.O.	
4.	Des panneaux « sol mouillé » sont utilisés, et tout liquide répandu est immédiatement épongé.	OUI	NON	S.O.	
5.	Les couloirs, escaliers, passages de sortie ne sont pas encombrés de caisses, de chaises, d'instruments de musique, etc.	OUI	NON	S.O.	
6.	Les escaliers intérieurs et les déclivités sont pourvus de rampes.	OUI	NON	S.O.	
7.	L'espace minimal entre les rampes et les murs est de 3,8 cm (1,5 po).	OUI	NON	S.O.	
8.	Les rampes sont bien fixées.	OUI	NON	S.O.	



Formulaire d'autoévaluation des églises

► SALLE DES MÈRES ET SALLE DE REPOS

LISTE DE CONTRÔLE		OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION ET RECOMMANDATIONS
1.	Un disjoncteur différentiel de fuite à la terre est installé pour les prises placées dans un rayon de 2 mètres (6 pieds) autour des lavabos.	OUI	NON	S.O.	
2.	Les prises de courant de la salle des mères sont munies de cache-prise.	OUI	NON	S.O.	
3.	Les tables à langer comportent un coussin à langer sécurisé pourvu de rebords.	OUI	NON	S.O.	
4.	Les tables à langer sont munies de sangles de sécurité.	OUI	NON	S.O.	
5.	Les tables à langer pour bébés comportent un panneau d'instructions avisant les parents d'utiliser les sangles de sécurité et de ne pas laisser l'enfant sans surveillance.	OUI	NON	S.O.	
6.	Les berceaux sont en bon état et sont conformes aux directives de la Commission pour la sécurité des produits de consommation (CPSC).	OUI	NON	S.O.	
7.	Les liquides répandus sont immédiatement épongés.	OUI	NON	S.O.	
8.	Aucun produit chimique dangereux n'est à portée de main dans la salle.	OUI	NON	S.O.	



Formulaire d'autoévaluation des églises

► CUISINES ET SALLES COMMUNAUTAIRES

LISTE DE CONTRÔLE		OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION ET RECOMMANDATIONS
1.	Les panneaux lumineux de sortie sont installés et fonctionnent correctement.	OUI	NON	S.O.	
2.	La capacité d'occupation des salles est affichée dans les salles communautaires.	OUI	NON	S.O.	
3.	Les tables et les chaises sont en bon état et sont rangées dans des racks et non pas empilées contre les murs.	OUI	NON	S.O.	
4.	Afin de garantir une évacuation plus sûre, des passages suffisants sont laissés entre les rangées de tables et chaises.	OUI	NON	S.O.	
5.	Les sols sont propres et secs. Des serpillières et des panneaux d'avertissement sont disponibles.	OUI	NON	S.O.	
6.	Des extincteurs portatifs sont pourvus, étiquetés, vérifiés mensuellement pour ce qui est de leur bonne pression et leur non-dégradation. Des inspections annuelles sont menées par une entreprise professionnelle, les rapports d'inspection sont archivés.	OUI	NON	S.O.	
7.	Un extincteur de classe K est pourvu dans la cuisine, il est étiqueté, vérifié visuellement tous les mois. Des inspections annuelles sont menées par une entreprise professionnelle, les rapports d'inspection sont archivés.	OUI	NON	S.O.	
8.	Un système d'extinction d'incendie est installé dans la hotte et le conduit de la ligne de cuisson, là où l'usage exige qu'une détection de chaleur soit fournie.	OUI	NON	S.O.	
9.	Le système d'extinction d'incendie de la ligne de cuisson fait l'objet d'une maintenance deux fois par an (étiquette actualisée).	OUI	NON	S.O.	
10.	Les filtres d'évacuation, les conduits, la hotte et le ventilateur sont nettoyés périodiquement et il n'y a pas d'accumulation de graisse dans les cuisines.	OUI	NON	S.O.	
11.	Les serpentins, les moteurs et les compresseurs des réfrigérateurs sont propres.	OUI	NON	S.O.	
12.	Chaque chambre froide de congélation ou de réfrigération est munie d'un loquet de sécurité ou d'une poignée d'évacuation intérieure et ce système fonctionne correctement.	OUI	NON	S.O.	
13.	Les aliments entreposés dans les réfrigérateurs et les congélateurs sont couverts et étiquetés.	OUI	NON	S.O.	
14.	Les aliments chauds sont conservés au-dessus de 60 °C (140 °F).	OUI	NON	S.O.	



Formulaire d'autoévaluation des églises

► SALLES DES MACHINES ET PLACARDS D'ENTRETIEN

LISTE DE CONTRÔLE		OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION ET RECOMMANDATIONS
1.	Des portes coupe-feu à fermeture automatique sont installées et verrouillées en tout temps.	OUI	NON	S.O.	
2.	Le ménage est fait correctement dans toutes les installations.	OUI	NON	S.O.	
3.	Le câblage et les panneaux électriques sont en bon état, les couvercles des panneaux sont bien mis en place.	OUI	NON	S.O.	
4.	Les commutateurs principaux, les vannes d'arrêt et la plomberie sont convenablement étiquetés.	OUI	NON	S.O.	
5.	Un disjoncteur différentiel de fuite à la terre est installé pour les prises placées dans un rayon de 2 mètres (6 pieds) autour des lavabos.	OUI	NON	S.O.	
6.	Un espace libre de 1 mètre (3,3 pieds) est respecté devant les panneaux électriques.	OUI	NON	S.O.	
7.	Des fiches de données de sécurité des matériaux (FDSM) ou des fiches de données de sécurité (FDS) sont disponibles au bureau de l'église.	OUI	NON	S.O.	
8.	Cette zone ne contient ni combustibles ni produits inflammables et ne sert pas pour l'entreposage général de l'église.	OUI	NON	S.O.	
9.	Des équipements de protection individuelle (EPI) sont disponibles et sont portés selon les exigences de la tâche.	OUI	NON	S.O.	
10.	Les produits chimiques sont correctement étiquetés et entreposés.	OUI	NON	S.O.	
11.	Les traversées de murs, de plafonds et de planchers sont scellées à l'aide de matériaux ou de dispositifs résistants au feu.	OUI	NON	S.O.	



Formulaire d'autoévaluation des églises

► LES TERRAINS DE L'ÉGLISE

LISTE DE CONTRÔLE		OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION ET RECOMMANDATIONS
1.	Les clôtures et les portails sont en bon état.	OUI	NON	S.O.	
2.	La neige et la glace sont retirées avant les services.	OUI	NON	S.O.	
3.	Les aires de stationnement ne présentent pas de nids-de-poule ou de fissures et ne sont pas jonchées de débris. Les trottoirs sont en bon état.	OUI	NON	S.O.	
4.	Un éclairage périphérique fonctionnant du crépuscule jusqu'à l'aube est installé. Les aires de stationnement, les trottoirs et les allées sont bien éclairés. Les barrières à chaîne comportent des réflecteurs.	OUI	NON	S.O.	
5.	Toutes les marches sont équipées d'une rampe et les rampes d'escalier sont solidement fixées. Les barreaux des garde-corps et balustrades sont espacés de moins de 10 cm (4 po).	OUI	NON	S.O.	
6.	Il existe des rampes d'accès adaptées aux personnes ayant une capacité réduite.	OUI	NON	S.O.	
7.	Les rampes d'accès disposent de mains-courantes et de barres d'appui.	OUI	NON	S.O.	
8.	Les côtés ouverts des escaliers et des paliers sont protégés par des garde-corps.	OUI	NON	S.O.	
9.	Les mauvaises herbes sont enlevées, les arbres et les arbustes sont taillés et les branches mortes sont coupées. Les déchets résultants sont correctement traités. La végétation desséchée est suffisamment éloignée des bâtiments (l'espace généralement admis est de 9 mètres [30 pieds]).	OUI	NON	S.O.	
10.	Les matériaux des toitures sont en bon état, il n'y a pas de débris sur les toits, les solins et les gouttières sont bien en place.	OUI	NON	S.O.	
11.	Les descentes pluviales ne déversent pas d'eau sur les allées piétonnières.	OUI	NON	S.O.	
12.	Les fenêtres ne comportent ni fissures ni vitres brisées. Les vitrages et joints d'étanchéité sont en bon état.	OUI	NON	S.O.	
13.	Les peintures extérieures, les revêtements des bâtiments et la maçonnerie ou les parpaings de tous les bâtiments sont en bon état et ne sont pas souillés de graffitis.	OUI	NON	S.O.	



Formulaire d'autoévaluation des églises

► CONSTATATIONS SUPPLÉMENTAIRES

DESCRIPTION	RECOMMANDATION

AUTO-INSPECTION RÉALISÉE PAR *(Tous les participants doivent signer) :*

	DATE:
	DATE:
	DATE:

RÉVISÉ PAR :

	DATE:
FONCTIONS :	